



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Seconde partie de la deuxième réunion

25-27 mai 2021

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

Après avoir approuvé les modalités relatives à la tenue de sa deuxième réunion à distance, le Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Groupe des points focaux nationaux» ou «le Groupe») est convenu, lors de la première partie de cette deuxième réunion, d'appliquer ses règles et pratiques habituelles et de suspendre l'application de toute règle susceptible d'être incompatible avec la tenue de la réunion en visioconférence. Il est convenu également d'appliquer toute procédure spéciale ou modalité de travail modifiée nécessaire au bon déroulement de la réunion¹.

Les procédures spéciales relatives à la tenue en ligne de la deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux figurent à l'*annexe I* du présent document.

POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans le présent document figurent l'*ordre du jour annoté et le calendrier provisoires*, qui sont soumis au Groupe pour examen.

POINT 2: EXAMEN DU PROJET RELATIF AUX BESOINS EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») a prié le Secrétariat d'organiser une deuxième réunion, ouverte à tous, du Groupe des points focaux nationaux, aux fins de l'examen et, s'il y a lieu, de la

¹ [CGRFA/NFP-BFA-2.1/21/Report, paragraphes 2 et 3.](#)

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

révision du document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*².

Le Groupe des points focaux nationaux a entamé la révision du document pendant la première partie de sa deuxième réunion, qui s'est tenue du 2 au 4 mars 2021. Il est convenu de reprendre la réunion afin d'achever la mission qui lui a été confiée³. Le projet de texte, tel que révisé par le Groupe des points focaux nationaux, figure à l'*annexe I* du document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre (CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/2)*.

Le Groupe est invité à examiner et à réviser, s'il y a lieu, le document, lequel sera ensuite soumis à la Commission, à sa dix-huitième session ordinaire, pour examen, en vue de son adoption en tant que Plan d'action mondial par la Conférence de la FAO⁴.

POINT 3: AUTRES QUESTIONS

POINT 4: ADOPTION DU RAPPORT

² [CGRFA-17/19/Rapport, appendice C.](#)

³ [CGRFA/NFP-BFA-2.1/21/Report, paragraphe 12.](#)

⁴ [CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 47.](#)

CALENDRIER PROVISOIRE

Horaire	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Mardi 25 mai 2021 matin			
10 heures - 13 heures (heure d'Europe centrale)*	1	Adoption de l'ordre du jour	CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/1 CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/1 Add.1
	2	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/2
Mardi 25 mai 2021 après-midi			
14 h 30 - 17 h 30 (heure d'Europe centrale)*	2	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/2
Mercredi 26 mai 2021 matin			
10 heures - 13 heures (heure d'Europe centrale)*	2	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/2
Mercredi 26 mai 2021 après-midi			
14 h 30 - 17 h 30 (heure d'Europe centrale)*	2	Examen du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre	CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/2
	3	Autres questions	
Jeudi 27 mai 2021 après-midi			
14 h 30 - 17 h 30 (heure d'Europe centrale)*	4	Adoption du rapport	

* L'heure d'été d'Europe centrale est le fuseau horaire en avance de deux heures par rapport au temps universel coordonné (UTC+2).

ANNEXE I

PROCÉDURES SPÉCIALES RELATIVES À LA TENUE EN LIGNE, À TITRE EXCEPTIONNEL, DE LA SECONDE PARTIE DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Les procédures exposées dans la présente annexe s'appliquent, à titre exceptionnel, à la seconde partie de la deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Groupe»), compte tenu des mesures visant à endiguer la pandémie de covid-19 et du fait qu'il a été décidé, en raison de ces dernières, que cette session se tiendrait en ligne. L'adoption de ces procédures ne saurait constituer un précédent qui aurait une quelconque incidence sur les méthodes de travail du Groupe ou de tout autre organe subsidiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») lors de leurs prochaines réunions.

RÔLE DU GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2. Le rôle du Groupe, tel que défini par la Commission à sa dix-septième session ordinaire, consiste à revoir et à modifier, le cas échéant, le document intitulé *Synthèse des révisions apportées au document «La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre»*⁵, document qui sera soumis à la Commission, pour examen, à sa dix-huitième session ordinaire⁶.

3. Le fait que la seconde partie de la deuxième réunion du Groupe se déroule en ligne ne modifie en aucun cas le rôle du Groupe mentionné ci-dessus.

DÉROULEMENT DES SESSIONS

4. Pour la seconde partie de la deuxième réunion du Groupe, toutes les sessions plénières se dérouleront sur la **plateforme Zoom**. Les membres et les observateurs du Groupe bénéficieront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités au sein de la plateforme, c'est-à-dire qu'ils pourront être vus, voir les participants qui assistent à la réunion en ligne et prendre la parole.

5. Les participants peuvent **demander la parole** en utilisant la fonction «lever la main» de la plateforme Zoom. Cette fonction permettra d'établir une liste des intervenants que le Président utilisera pour donner la parole.

6. La liste des **membres du Groupe**, que les régions ont désigné par l'intermédiaire des membres du Bureau de la Commission, figure dans le document **CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/Inf.2**.

7. Des services **d'interprétation simultanée** seront assurés dans les six langues de l'Organisation pendant la seconde partie de la deuxième réunion du Groupe.

8. Étant donné que cette réunion se tiendra en ligne et qu'il faut simplifier les procédures afin de disposer de suffisamment de temps pour examiner tous les points de l'ordre du jour, les participants qui s'expriment à titre individuel sont invités à **limiter leurs interventions** à trois minutes, et ceux qui s'expriment au nom d'un groupe régional à cinq minutes.

⁵ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/2](#).

⁶ [CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 47](#).

9. Les déclarations régionales sont vivement encouragées car elles permettent d'optimiser l'efficacité des procédures. Pour faciliter les services d'interprétation et l'établissement de rapports, tous les participants sont priés de fournir des copies écrites de leurs déclarations au Secrétariat de la Commission, avant la réunion ou dans les meilleurs délais après celle-ci. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse suivante: cgrfa@fao.org.

10. Les participants peuvent utiliser la **fonction «converser» de la plateforme Zoom** pour échanger des informations. Cependant, pour être pris en compte dans la rédaction du rapport de la réunion, les avis devront être émis à l'oral au cours de la réunion.

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET DOCUMENTATION

11. Tous les **documents** sont établis pour la session et mis à disposition sur le site web du Groupe, comme le veut l'usage⁷.

12. Les **horaires** de la seconde partie de la deuxième réunion du Groupe correspondent à l'heure d'été d'Europe centrale (UTC+2). Il s'agit du fuseau horaire du Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où la réunion aurait dû avoir lieu si elle n'avait pas été organisée à distance.

13. Les deux premiers jours de la session, le Groupe se réunira de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 17 h 30. Le troisième jour, la session se déroulera de 14 h 30 à 17 h 30, à moins que les coprésidents n'en conviennent autrement.

14. Les coprésidents du Groupe peuvent demander une **courte pause** de 10 minutes maximum à tout moment pendant la réunion.

15. Toutes les autres **méthodes de travail** du Groupe ayant trait à l'ordre du jour, au calendrier et aux documents, qui sont énoncées dans la présente note, seront appliquées à la seconde partie de la deuxième réunion du Groupe, conformément à l'usage.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

16. Le projet de rapport de la réunion sera rédigé par le Rapporteur du Groupe et mis à disposition sur la page web du Groupe, le troisième jour, à 13 h 30. Le rapport fera état du consensus auquel est parvenu le Groupe concernant les modalités modifiées de la réunion, exposées dans la présente note.

17. Toutes les autres méthodes de travail du Groupe concernant les rapports et les comptes rendus de la session qui sont exposées dans la présente note s'appliquent, conformément à l'usage, à la seconde partie de la deuxième réunion du Groupe.

⁷ <http://www.fao.org/cgrfa/meetings/detail/fr/c/1390763/>.